

## Les époux Balkany soupçonnés de « détournements de fonds publics »

PAR FABRICE LHOMME & GÉRARD DAVET

**L**e parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine) a ouvert il y a quelques semaines une information judiciaire visant implicitement Patrick et Isabelle Balkany, comme l'a indiqué Mediapart vendredi 17 janvier. Ouverte contre X pour « *détournements de fonds publics* », indique une source judiciaire, l'information a été confiée à deux juges d'instruction du tribunal de Nanterre.

Le député (UMP) et maire de Levallois-Perret et son épouse sont accusés d'avoir utilisé pour leur compte personnel des employés municipaux rémunérés par la Ville de Levallois, notamment des chauffeurs. Certains d'entre eux auraient notamment accompagné M. et M<sup>me</sup> Balkany dans leurs déplacements sur l'île de Saint-Martin, où ils séjournent régulièrement dans une somptueuse propriété.

L'enquête préliminaire menée depuis le mois de janvier 2013 par les policiers a par ailleurs permis d'établir qu'environ 80 000 euros en espèces, dont la provenance semble douteuse, auraient été dépensés par les époux Balkany pour acheter notamment les billets d'avions à l'occasion de leurs voyages à Saint-Martin. Des fonds en liquide dont les juges vont tenter d'établir l'origine.

### LE COUPLE SOUPÇONNÉ D'AVOIR DISSIMULÉ DES AVOIRS AU FISC

Le syndicat national des policiers municipaux (SNPM-FO), à l'origine des plaintes initiales, a indiqué, par la voix de son secrétaire national Frédéric Foncel, et de son avocat, M<sup>e</sup> Marie Dosé, qu'il entendait se constituer partie civile dans ce dossier. Le couple Balkany est déjà dans le collimateur de deux juges d'instruction parisiens, Renaud Van Ruymbeke et Patricia Simon, saisis depuis le 6 décembre 2013 d'une information judiciaire ouverte pour « *blanchiment de fraude fiscale* ».

Là encore, une enquête préliminaire, menée sous le contrôle du parquet de Paris, a permis d'étayer les soupçons sur le couple, suspecté d'avoir dissimulé certains de ses avoirs au fisc. Les enquêteurs sont intrigués par l'écart existant entre les revenus et les biens du couple d'un côté et leur patrimoine et train de vie de l'autre. □